

GÉNÉRAL

Les 7 étapes clés pour réussir votre politique de prévention des conduites addictives.

Par où commencer et dans quel ordre ? C'est la question importante que se posent les employeurs en élaborant une politique de prévention des conduites addictives.

Cette fiche décrit la feuille de route et dessine le cadre d'actions qui vous aideront à partir sur de bonnes bases et à construire une politique durable.

7'

PREVENIR

Employeurs 

Médecins 

Nos sources

• Addict'AIDE Pro

Addict AIDE_{pro}
LES ADDICTIENS EN MILIEU PROFESSIONNEL

La réussite de votre démarche de prévention repose sur l'implication de tous les acteurs.

De la direction aux représentants du personnel en passant par le service des ressources humaines, les médecins et infirmiers du travail, ainsi que les collaborateurs eux-mêmes : tous les acteurs doivent être impliqués dans son élaboration. Pour préparer au mieux cette démarche, il est important de communiquer au préalable auprès du CSE (Conseil social et économique) sur ses enjeux et objectifs.

1 • CRÉEZ UN COMITÉ DE PILOTAGE

Pensez collectif dès le départ

Le comité de pilotage (Copil) a pour mission d'élaborer et de proposer à l'employeur une démarche de prévention comprenant notamment les actions de communication. C'est l'employeur qui communique après avis du CSE et conseils du service de prévention et santé au travail.

Ce Copil est constitué en accord avec les instances représentatives du personnel et du CSE.

Il est piloté par la direction/le chef d'entreprise et comprend des membres de l'encadrement, du service des ressources humaines, du Comité social et économique (CSE), du service de prévention et de santé au travail, d'autres acteurs de la prévention en l'entreprise (ingénieur QVT/HSE) et des salariés/agents désignés de manière concertée.

2 • FORMEZ SES MEMBRES

Pour bien aligner les visions

Il est crucial que les membres du Copil soient formés à la compréhension des conduites addictives et qu'ils bénéficient d'un accompagnement dans l'élaboration de la démarche de prévention.

Cela permet à chacun de **corriger ses idées fausses/reçues et de faire tomber les tabous** sur ce sujet mais également à identifier le lien entre conditions ou organisation de travail dégradées et la consommation de substances psychoactives notamment. Pour être optimale, cette formation doit être dispensée collectivement et simultanément à tous les membres du Copil.

Il est également intéressant que le CSE soit formé puisqu'ils auront à donner un avis à l'employeur sur les propositions du comité de pilotage.

[Voir notre annuaire des acteurs de prévention externes à l'entreprise](#)



3 • DIAGNOSTIQUEZ LA SITUATION

Regardez tous ensemble la réalité en face

Le diagnostic est primordial et doit être un minimum consensuel pour être accepté par tous.

Pour évaluer efficacement votre politique actuelle, analysez les 7 facteurs suivants :

- 1 • La culture générale de prévention des risques,
- 2 • L'évaluation des facteurs de risque de conduites addictives,
- 3 • L'existence éventuelle d'actions de prévention en matière de conduites addictives et leur résultat,
- 4 • Le vécu et la perception des collaborateurs vis-à-vis des conduites addictives en général,
- 5 • Les habitudes culturelles notamment en matière de consommation,
- 6 • Les conditions et l'organisation du travail,
- 7 • Le bilan de l'état social et des outils de gestion des ressources humaines existants. Pour ce faire, l'analyse documentaire des indicateurs RH, QVCT ainsi que les visites sur site et les rencontres avec les équipes sont très utiles.

L'évaluation des risques liés aux conduites addictives s'inscrit dans le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) comme point de départ de la démarche de prévention de votre entreprise.

Petit rappel : les 3 niveaux de prévention

On distingue trois niveaux de prévention des risques.

1 • La prévention primaire qui agit à la source des risques.

2 • La prévention secondaire qui corrige un risque non évité.

3 • La prévention tertiaire qui consiste, après diagnostic de la situation, à limiter les conséquences pour les victimes et éviter les rechutes.



4. RÉDIGEZ LA CHARTE DE PRÉVENTION

Règles et bonnes conduites à suivre.

La rédaction d'une charte globale de prévention permet de **recenser les décisions prises au cours des travaux du Copil**. Elle ne remplace pas le règlement intérieur, elle le complète.

La charte de prévention doit **définir précisément la conduite tenue par l'entreprise/organisation** concernant la prévention, le dépistage, le suivi, la prise en charge, le retrait du poste dans une situation où il y a mise en danger possible du salarié/agent.

Pré-requis à la démarche de prévention

Pour assurer l'efficacité et la pertinence de cette démarche, il est indispensable que les participants soient préalablement :

- **Formés** ;
- **Convaincus** de la nécessité d'intervenir le plus tôt possible afin d'éviter des situations extrêmes, lourdes ou complexes ;
- **Conscients** que la mise en oeuvre pratique de la démarche de prévention des conduites addictives est un projet au long cours nécessitant un investissement conséquent en temps et un suivi dans la durée.

5 • ÉTABLISSEZ UN PLAN D' ACTIONS

Objectif : la qualité de vie et des conditions de travail et la santé au travail en général.

Si vous voulez que votre politique de prévention fonctionne, il est recommandé de **sortir d'une approche individuelle** pour inscrire la prévention des addictions dans le champ de **l'amélioration des conditions de travail en général. Le travail peut ainsi devenir un facteur de bonne santé et contribuer alors à la prévention primaire. Cette étape valide les actions de la démarche ainsi que le choix des indicateurs de suivi des actions.**

Niveaux d'action

Généralement, les actions de prévention identifiées lors de l'évaluation des risques par le COPIL permettent d'agir sur deux niveaux distincts.

Elles modifient les conditions du milieu de travail pour favoriser les transformations nécessaires à l'amélioration de la santé/qualité de vie et des conditions de travail.

Elles aident et outillent le salarié/agent pour contribuer à son bien-être, le soutenir au quotidien, et accompagner ceux qui seraient confrontés à une situation à risque liée à un collègue.



6 • METTEZ EN OEUVRE LE PLAN D' ACTIONS

A travers les étapes suivantes :

Actions sur l'organisation du travail

Formation des managers

Sensibilisation des salariés/agents

Application des procédures



7 • ÉVALUEZ VOS ACTIONS

Soyez objectifs

Comme dans tout projet et toute démarche de prévention, il est important de **prévoir une étape d'évaluation des actions décidées** afin de pouvoir en proposer de nouvelles toujours plus proches des besoins identifiés au fur et à mesure. Il faut aussi mettre à jour le DUERP et le [règlement intérieur](#).



ALLEZ PLUS LOIN

Faites-vous aider par des experts

Un certain nombre de structures interviennent en milieu professionnel. C'est le cas de l'association Addictions France, ou encore des structures médicosociales comme les Centres de soin et de prévention en addictologie (CSAPA).

Au niveau territorial, **l'Agence nationale d'amélioration des conditions de travail (ANACT)** et les **CARSAT** peuvent vous accompagner dans la réalisation de votre diagnostic ([voir le projet Prevcamp](#)) et la mise en place de votre plan de prévention. Vous pouvez également signer la [charte ESPER](#) portée par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) qui met à disposition des entreprises des outils pour une démarche de prévention individuelle et collective.

[Voir notre annuaire d'acteurs externes de prévention](#)

ILS PEUVENT VOUS AIDER

L'annuaire des acteurs compétents.



[Associations](#)



[Cabinets de conseil](#)



[Complémentaires santé](#)



[Organismes publics](#)



[Partenaires institutionnels](#)



[Service de prévention et de santé au travail](#)



[Start-up](#)



Une question, un doute ?

Prenez rendez-vous avec votre médecin du travail et son équipe. Ils sont là pour vous aider.

APPROFONDISSEZ LE SUJET

Avec ces fiches complémentaires

- 8 affiches pour lancer

votre campagne

de prévention



- 16 bonnes pratiques

pour réussir votre

charte de prévention



Toutes les fiches sont sur www.addictaide.fr/pro

UNE IDÉE DE FICHE, UN AVIS ?

On vous écoute !



Le Fonds Addict'AIDE réunit tous les acteurs concernés par la lutte contre les addictions dans le but de développer des projets préventifs innovants. Le portail Addict'AIDE Pro est dédié à la prévention des conduites addictives en milieu professionnel.

62-68 rue Jeanne d'Arc 75013 Paris
contact@addict-aide.org

Addict AIDE